

## L'AVENTURE DE L'IDEE EUROPEENNE

**Présentation de Roger Le Fers, président du Cercle Condorcet des Alpes-Maritimes.**

### **Introduction.**

Nous sommes « des héritiers, mais, pour sauver un **héritage**, il faut être capable de le conquérir à nouveau ». Cette phrase de Raymond Aron, écrite à la veille de la Seconde guerre mondiale, nous concerne directement en tant qu'Européens, en cette période de tensions au sein de l'Europe, de montée des nationalismes, des replis identitaires et des intolérances religieuses et politiques. ***Il ne faut pas nous désaffilier de l'histoire*** (Jean-Paul Le Goff), c'est une tâche capitale ! Héritage et transmission dans un esprit d'ouverture à l'autre, d'hospitalité et de libre critique sont au cœur de l'europanéité. Nous sommes aussi les dépositaires d'une histoire européenne et des engagements de tous les penseurs, qui ont **soit** tenté de comprendre et de définir ce qu'est l'Europe et son identité toujours en mouvement, **soit** cherché à exprimer un idéal d'unité et de concorde, en élaborant des projets culturels, spirituels, politiques, économiques et sociaux, à visée européenne voire universaliste. Il faut donc nous placer dans une perspective qui concerne à la fois **l'histoire de l'idée d'Europe** et **l'histoire de l'idée européenne**, mais nous privilégierons cette seconde dimension, même si tous les deux sont liés. La première répond à la question : « Qu'est-ce que l'Europe ? » à travers les définitions des géographes, des historiens, des philosophes, des sociologues ; la seconde est l'interrogation suivante : « Quels projets de rapprochement des peuples et des Etats d'Europe et d'organisation à l'échelle européenne ont vu le jour au cours de l'histoire ? ». Il s'agira seulement d'une tentative de mise en valeur des **idées-forces** qui demanderaient des approfondissements, bien sûr, en raison de la richesse de cette histoire ; mais cette présentation a pour but de montrer que la réflexion sur la **citoyenneté européenne** s'inscrit dans un long cheminement de la pensée de ce que nous appelons une « **aventure de l'idée européenne** ». Ce mot « **aventure** », que l'on peut mettre aussi au pluriel, exprime que cette idée a connu des moments et des phases d'élaboration décisifs, des avancées et des progrès, des reculs et des vicissitudes, des lumières et des ténèbres, des enthousiasmes et des défiances... Ce n'est qu'à partir des années 50 du XXème siècle, cet « âge des extrêmes » (Eric Hobsbawm), après deux conflits terribles et meurtriers, que l'idée est devenue réalité avec les commencements de la construction européenne, œuvre à nulle autre pareille dans l'histoire par son caractère volontariste et contractuel fondé sur le Droit et non sur la force, comme, déjà, le proposait Emmanuel Kant pour qui l'Europe ne pouvait qu'inventer un modèle « dont l'histoire ne fournit pas d'exemple ».

Evoquons quelques penseurs, disons des **penseurs du futur, des visionnaires** qui furent des « **passeurs d'entente entre les peuples** » (Federico Chabod), dans les contextes de leur époque et dont les contributions sont autant de jalons sur le parcours multiséculaire de l'idée européenne : Erasme, Sully, Montesquieu, Abbé de Saint-Pierre, Rousseau, Kant, Condorcet, Victor Hugo, Mazzini, Garibaldi, Nietzsche, Stefan Zweig, Aristide Briand, Coudenhove Kalergi, et Jean Monnet et Robert Schuman, deux « pères fondateurs » de l'Union européenne. L'idée européenne plonge ses racines dans les héritages grec, romain et chrétien-médiéval. L'apport décisif commence avec la Renaissance qui fait retour vers l'héritage antique, et l'idée européenne s'affirme, hors des cadres religieux, au siècle des

Lumières avec la création d'un « espace public » européen de discussion. L'idée européenne fut toujours l'expression d'une « **pensée tensive** » au sein de laquelle s'exprimaient conjointement et conflictuellement le « cosmopolitisme de la raison » et « contraintes politiques et économiques de la puissance », comme l'écrivait le regretté André Tosal.

Sans étudier le mythe grec de l'enlèvement par Zeus, sous la forme d'un taureau blanc, de la princesse phénicienne de Tyr au Liban, Europe, et emportée par lui en Crète, précisons qu'une interprétation de l'**étymologie** du mot grec « *Europè* » postule deux racines : « *eurus* » qui signifie « large » et « *ops* » « œil », et que dès le XVI<sup>ème</sup> siècle, Henri Stéphane, dans son « Thésaurus », traduit ainsi : « Eury-Opis », « **celle qui a le regard large** » - éloquente propriété pour notre sujet.

L'objet de cette note est de présenter **le développement historique cette pensée** tout en soulignant à chaque étape les thèmes communs et les originalités qui s'y déploient – par exemple, **l'idée de la paix** qui **est centrale** et celle de la liberté, les questions des nationalités, du nationalisme et du cosmopolitisme, celles de la forme juridique de l'Etat et des relations entre Etats (confédération, fédération, idée des Etats-Unis d'Europe, souveraineté nationale - l'organisation des rapports au sein de l'union de l'Europe est constamment traversée par la **dualité coopération/intégration**), celle de la citoyenneté, y sont fréquemment soulevées, et les propositions sont souvent audacieuses pour leur époque. **L'utopie et l'idéal** ont leur part dans l'élaboration de l'idée européenne, comme d'ailleurs dans celle de la République universelle de divers penseurs. **L'identité de l'Europe** y est présente explicitement ou en filigrane car elle est « *une responsabilité à chaque époque* », selon le philosophe Karl Jaspers qui eut à souffrir de l'oppression nazie.

Proposons trois grands axes chronologiques pour suivre cette aventure de l'idée européenne :

- A partir du XVI<sup>ème</sup> siècle avec l'élaboration de projets audacieux de concorde en Europe : la fin de l'Europe en tant que *christianitas* et la pensée des nouveaux principes de l'unité européenne ;
- L'affirmation de la *conscience européenne* au siècle des Lumières et sa dialectique contradictoire avec le principe des nationalités jusqu'à la veille de la Première guerre mondiale ;
- L'idéal européen fracassé par les deux guerres mondiales mais le défi de la paix et de l'unité relevé par des penseurs et des hommes politiques pour que *l'idée européenne devienne réalité*.

## **1- L'EMERGENCE DE L'IDEE EUROPEENNE ET SON EPANOUISSEMENT JUSQU'AU DEBUT DU XVIIIEME SIECLE.**

C'est le poète grec **Hésiode**, vers 700 ans avant notre ère, qui, le premier, a utilisé le mot « Europe », puis les Grecs distinguèrent trois continents : l'Asie, l'Europe et la Lybie (l'Afrique), leur vision de l'Europe étant limitée géographiquement et culturellement au monde hellénistique. Chez Hérodote, le « père de l'histoire », elle est plus élargie (au nord, à l'ouest et à l'est : des îles Hébrides jusqu'au Don). L'opposition entre l'Europe et

l'Asie est évoquée chez Euripide (en 422 avant J.C.) comme celle du despotisme asiatique, avec la figure du tyran qui gouverne des sujets, et celle de la liberté politique grecque et de l'égalité des droits, avec le gouvernement du peuple et la liberté qui repose sur la citoyenneté. A l'apogée de Rome, ce n'est plus l'Europe mais l'empire qui est la référence ; mais l'opposition géographique et civilisationnelle s'exprime entre les Romains et les barbares.

Après la chute de l'Empire romain d'Occident en 476 et la conquête arabe du VII<sup>ème</sup> siècle, à la **Respublica romana** va se substituer la **Respublica christiana** de l'époque médiévale qui s'impose progressivement. L'empire de Charlemagne, couronné le jour de la Noël 800 à Rome, par le pape Léon, fut un moment fort de la *christianitas*. L'unité politique, forgée par les armes, se brisa avec le traité de Verdun, en 843, partageant l'empire entre les petits-fils de Charlemagne, et avec la naissance du Saint-Empire romain de la nation germanique et le couronnement d'Othon I<sup>er</sup> par le pape Jean XII en 962. *Le mot « Europe » va s'effacer.* Une nouvelle distinction va s'imposer :

**Occident/Orient** qui ne peut donner lieu à développement dans le cadre de cette note, mais qui mériterait une longue étude.

Chez l'humaniste **Piccolomini**, au XV<sup>ème</sup> siècle, qui deviendra pape sous le nom de Pie II (en 1458) et publie un traité intitulé « **De Europa** », commencent à apparaître des valeurs culturelles européennes s'appuyant sur la pensée antique et le culte de Rome ; il déplora la prise de Constantinople, capitale de l'empire romain d'orient, l'empire byzantin, par les Turcs qu'il présente comme des « hommes de la plus grande sauvagerie, ennemis des lettres comme de la civilité ». Le sentiment de l'unité de l'Europe commence à dépasser la seule donnée religieuse. Il préfigure la « république immense d'esprits cultivés » (la « République des Lettres ») dont parlera Voltaire. **L'idée de l'Europe en tant qu' « individualité historique et morale »** va progressivement prendre forme, « distincte des autres parties du globe surtout par certaines caractéristiques déterminées du mode de penser et de sentir, de ses systèmes philosophiques et politiques (...) ayant sa propre tradition qui peut faire appel à toute une série de noms, de faits et de pensées qui, au cours des siècles, l'ont marquée d'une empreinte indélébile » (Federico Chabod : « Histoire de l'idée d'Europe », page 42). Dans ce contexte, des penseurs vont être amenés à concevoir la possibilité ou à rêver d'un monde européen en voie d'unification et de contractualisation entre les Etats qui transcende les intérêts nationaux, afin de servir **la paix et la concorde**.

**Georges de Podiébrad**, au XV<sup>ème</sup> siècle, roi de Bohême et de Moravie, écrit un « Traité destiné à établir la paix dans toute la chrétienté » où il propose la création d'une **Confédération européenne** (ouverte à tous les Etats chrétiens, face à l'expansionnisme des Turcs) avec des institutions telles que : une Assemblée à la tête de la confédération avec décisions contraignantes pour les Etats membres, une cour de justice, une procédure d'arbitrage international, un budget commun, une défense commune. Même si ce projet ne reçut pas l'adhésion des souverains européens, il frappe par sa modernité.

Un grand humaniste, baptisé « **premier Européen** », est **Erasme** (1469-1536) qui a fait l'objet d'un magnifique livre d'un autre grand européen humaniste, Stefan Zweig, dans

lequel il évoque la Renaissance et la Réforme et, notamment, Luther qui attaqua violemment Erasme, et l'Église catholique qui mit ses livres à l'Index. Celui-ci était véritablement « **un esprit européen** » : né à Rotterdam, étudiant à Paris, il obtient un doctorat de théologie à Turin, se rend à Rome, Venise, puis en Angleterre où il dialogue avec Thomas More, l'auteur de « Utopia », puis il se rend à Bâle où les humanistes d'Europe lui rendent visite ou correspondent avec lui ; il s'exile à Fribourg, ville autrichienne ; on ne l'écoute plus, les sectarismes luthérien et papiste l'ont emporté sur sa sagesse. Il meurt à Bâle. Deux maximes définissent bien Erasme, esprit indépendant, partisan de l'unité et de la concorde entre les religions et entre les peuples d'Europe, selon **Zweig** : « **nulli concedo**, je ne veux appartenir à personne, telle fut sa devise et jamais il ne la démentit ; il voulait être **homo pro se**, homme pour soi-même, quelles qu'en fussent les conséquences. Pour Erasme, en face des politiciens, des chefs et des meneurs au sectarisme passionné, l'attitude de l'artiste, du penseur, ne peut être que celle d'un médiateur intelligent, d'un ami de la mesure et du juste milieu. Son devoir n'est pas de se ranger sous une bannière, mais de lutter seul contre l'ennemi commun de la libre pensée : le fanatisme, sous toutes ses formes, et cela non pas à l'écart des partis, car l'intellectuel est destiné à sympathiser avec tout ce qui est humain, mais au-dessus d'eux, au-dessus de la mêlée en combattant ici une exagération, là une autre, et en même temps, la haine imbécile, la haine impie qu'engendre tout excès », « l'intolérance des idéologues ». Il rêve d'une « **Monarchie universelle** » entre des Etats de taille moyenne « unis par des pactes chrétiens ». L'Europe rendra un hommage à son immense savoir et à son œcuménisme en créant, en 1987, Erasmus, le programme d'échanges d'étudiants entre pays. Pour Stefan Zweig, le legs humaniste d'Erasme, la « croyance en une plus haute humanité, sera présent chez Montaigne, Spinoza, Diderot, Voltaire, Schiller, Kant, Tolstoï, Gandhi, Romain Rolland. Le « **Plaidoyer pour la paix** », adressé par Erasme à tous les détenteurs du pouvoir politique ou religieux en Europe, est un écrit d'une force critique considérable qui n'épargne ni les princes, ni les rois, ni l'Église, pas même le pape Jules II ; la fréquence de l'emploi du mot « **concorde** » dans ce texte, placé sous l'égide du message premier du Christ qui sert de référence à sa dénonciation de la guerre des puissants, traduit sa volonté « à faire la guerre à la guerre » et d'affirmer que « ce monde est la patrie commune à tous les hommes ». Après lui, avec la Réforme et les guerres de religion, les idéaux de la Renaissance prendront fin mais leurs réalisations philosophiques et artistiques marqueront profondément l'Europe. Gardons à l'esprit que **cette volonté de paix en Europe sera le moteur des projets d'unité européenne jusqu'au XXIème siècle.**

En Europe, de nombreux penseurs (les *scholars* disent les Anglais), influencés par l'humanisme, élaborent progressivement une sorte de République des Lettres, réunissant juristes, professeurs, diplomates, et un nouveau droit politique (années 1570) qui est hostile au droit impérial (Blandine Kriegel) et posera les fondements d'un droit républicain des Etats (avec la République des Provinces-Unies, initialement). En France, **l'idée d'une république européenne** s'exprimera à travers le « **Grand dessein d'Henri IV et de Sully** », œuvre de ce dernier, son principal ministre (Maximilien de Béthune ou duc de Sully (1560-1641), rédigé longtemps après la mort d'Henri IV - 1610 (à partir de 1638).

Le plan d'organisation de l'Europe vise à assurer la « **paix universelle** » sur le continent, déchiré par les guerres entre Etats et les guerres de religions (la chrétienté, maintenant divisée en trois religions (catholique, luthérienne, calviniste) ; il connut un succès posthume seulement au XVIIIème siècle. Pour sortir des affrontements, le Grand Dessein propose de réaliser un **équilibre entre les Etats** (dont le nombre est réduit à 15 pour empêcher la domination de l'un ou de quelques-uns sur les autres, ce qui implique des modifications territoriales), la mise en place d'une **République fédérative** avec à sa tête une autorité supranationale, **un conseil général de l'Europe**, qui délibérerait sur toutes les affaires politiques, civiles et religieuses, concernant les relations entre Etats et avec les Etats hors de la fédération, et aussi des **conseils particuliers** (des commissions). Les guerres d'agression et de conquête seraient bannies. Ce texte a influencé les penseurs qui élaboreront d'autres projets : l'abbé de Saint-Pierre, Rousseau, Kant, et préfigurera la construction européenne d'après 1950.

*Au siècle des Lumières, la conscience européenne, déjà affirmée par les contributions précédentes, va s'affirmer.*

## **2- L’AFFIRMATION DE LA CONSCIENCE EUROPEENNE AU SIECLE DES LUMIERES ET SA DIALECTIQUE CONTRADICTOIRE AVEC LE PRINCIPE DES NATIONALITES JUSQU’A LA VEILLE DE LA PREMIERE GUERRE MONDIALE.**

Au XVIIIème siècle, se développent un « espace public » européen avec la diffusion des Lumières et l'influence de la « République des Lettres » et des réseaux des Académies scientifiques, République dont Voltaire est la figure et l'acteur emblématique, associé à D'Alembert, Diderot, Condorcet mais dont Rousseau reste une figure à part. La formalisation la plus poussée de l'idée de la « paix perpétuelle » sera celle d'Emmanuel Kant. Des philosophes tentent de concevoir l'« esprit » de l'Europe en s'appuyant sur son histoire, une histoire commune ; c'est le cas de **Montesquieu** dont il définit un « esprit de liberté », notamment en matière politique, qu'il oppose au « génie de la servitude » asiatique ; l'Europe s'unifie par le développement du commerce et non par un projet politique (on connaît sa célèbre phrase qui associe « doux commerce » et « douce mœurs » : « le commerce guérit des préjugés destructeurs : et c'est presque une règle générale, que partout où il y a des mœurs douces, il y a du commerce ; et que partout où il y a du commerce, il y a des mœurs douces (...). L'effet naturel du commerce est de porter à la paix »).

En 1713, Charles-Irénée Castel de Saint-Pierre (1658-1743), connu sous le nom de **l'abbé de Saint-Pierre**, publie un « **Projet pour rendre la paix perpétuelle en Europe** » ; il avait participé aux négociations qui aboutirent à la paix d'Utrecht (1713), sous Louis XIV, qui mit fin à la guerre de succession d'Espagne, une guerre dynastique qui a déchiré l'Europe pendant dix ans. Ce traité est la dernière référence publique à la *Res Publica Christiana* (Céline Spector). « Mon dessein est de proposer les moyens de rendre la paix perpétuelle entre tous les Etats chrétiens » car il est « touché sensiblement par tous les maux que la guerre cause aux souverains d'Europe et à leurs sujets ». Les traités conclus jusque-là (exemple : le traité de Westphalie de 1648 à la fin de l'épouvantable « Guerre de Trente ans » qui ravagea l'Europe et qui a mis en place l'équilibre des forces) n'ont

pas empêché les guerres en Europe, notamment « entre la Maison de France et la Maison d'Autriche ». Il faut donc élaborer un projet afin de rendre efficace, par des moyens pratiques, l'objectif d'assurer une « **sûreté suffisante de la perpétuité de la paix** », entre « les dix-huit principales souverainetés chrétiennes qui auraient chacune une voix à la Diète générale d'Europe. Il prévoit un **tribunal d'arbitrage** pour éliminer les conflits et propose la création d'une « **Société européenne** », soit une union permanente disposant d'une armée et capable d'organiser le commerce entre les Etats dont l'essor sera favorisé par la paix et qui la favorise à son tour. Cette « Société européenne » est une anticipation de la « Société des Nations » créée en 1919 et il est un des promoteurs de la théorie des relations internationales. Son projet, celui d'un visionnaire, utopique à l'époque, fut fortement critiqué et Voltaire écrivit : « La seule paix perpétuelle qui puisse être établie entre les hommes est celle de la tolérance » et l'Europe est celle des « esprits éclairés » qui échangent et dialoguent par-delà les frontières.

**Jean-Jacques Rousseau** écrivit un « **Jugement sur le Projet de paix perpétuelle** » (1761) de l'abbé de Saint-Pierre dont il dit que « c'est un livre solide et sensé » et « qu'il est très important qu'il existe » ; mais il estime ce projet irréalisable. Pour lui, les intérêts particuliers nationaux sont plus forts que l'intérêt commun et il ne peut y avoir une telle convergence de sagesse « dans tant de têtes » (celles des princes et monarques) pour qu'il y ait un accord contractuel. Toutefois, en 1782 (dans « Considérations sur le gouvernement de Pologne »), il écrira « qu'il n'y a plus aujourd'hui de Français, d'Allemands, d'Espagnols, d'Anglais même, qu'on dise : il n'y a que des Européens ». Il veut dire par là que s'est créée une « unité civile » : « toutes les Puissances d'Europe forment entre elles une sorte de système qui les unit par la même religion, par un même droit des gens [du latin jus gentium – gens, gentis, signifiant nation, peuple], par les mœurs, par les lettres, par le commerce, et par une sorte d'équilibre qui est l'effet nécessaire de tout cela ». Tout en insistant sur la préservation de l'identité de chaque nation, Rousseau, hostile à l'uniformisation des mœurs, imagine, pour l'Europe, l'idée d'un « vrai Corps politique » de type fédéral, qui demeure pour lui un idéal, une utopie. Si l'unité civile peut favoriser une union politique de l'Europe, il était sceptique sur sa réalisation car les gouvernants ne seraient pas capables d'être à la hauteur de cette union contractuelle, partagés qu'ils seraient entre « souverainisme » et « européisme » (comme l'on dirait de nos jours). D'autre part, Rousseau « anticipait la difficile mise en œuvre d'une **véritable citoyenneté européenne**, car celle-ci supposerait une superposition du patriotisme européen au patriotisme national ». Cette question est très actuelle ! La vision pessimiste de Rousseau se fonde sur le fait que « l'homme social est corrompu par ses passions et perverti par la société » et que « l'être civil a du mal à se superposer à l'être social » car « la passion enchaîne chaque citoyen, chaque peuple européen, à son état social où règne l'intérêt privé qui découle de la propriété » (citations de Laurène Vernet dans l'article du journal « Les Echos » du 13 novembre 2012).

Les **Lumières furent européennes**, même si la France et Paris en furent des foyers majeurs : Edimbourg, Naples, Genève, Milan, Stockholm, Copenhague, Lisbonne, Halle, les cours de Frédéric de Prusse, de Catherine de Russie (les « despotes éclairés »), du duc

de Toscane, etc., et aussi américaine à Philadelphie avec l'American Philosophical Society (membres éminents : Benjamin Franklin et Thomas Jefferson qui vécurent en France). Le savoir se métropolise dans l'Europe du XVIIIème et les circulations sont importantes : les livres, les périodiques, les correspondances, les échanges interacadémiques, la mobilité des hommes et des idées, la diffusion du savoir et des sciences. Les **lieux de sociabilité** sont multiples et très actifs dans ces circulations : les **salons** (célèbres à Paris : madame Du Deffand, madame Geoffrin, Julie de Lespinasse, Helvétius, d'Holbach, Sophie de Grouchy de Condorcet, etc.), les **cafés** (Café Procope), les **Académies** des Sciences (et l'Académie française), théâtres d'un combat acharné entre les « Philosophes » sous l'égide de D'Alembert et le « parti dévot », les **loges maçonniques**. Cette Europe est cosmopolite et très souvent mondaine, associant la noblesse libérale, la bourgeoisie éclairée et les philosophes. Fait majeur : un véritable **espace public de débat** se met en place à l'échelle de l'Europe. **L'Europe** est « un milieu cosmopolitique d'échanges critiques et philosophiques » (Ch. Coutel). Elle élargit l'horizon que les citoyens ont de la république ; en ce sens, l'Europe, pour Condorcet, **est une médiation** entre la patrie et l'humanité, autrement dit l'opinion publique européenne s'élargit à l'humanité et contribue à développer le sentiment d'humanité et l'amour de l'humanité. La **philosophie du progrès** devient l'axe moteur de la pensée des Lumières avec l'insistance mise sur le perfectionnement intellectuel et moral.

Pour **Condorcet** (1743-1794), grâce à l'imprimerie, **l'Europe** a été unifiée autour de la liberté de penser et d'écrire qui s'est exprimée dans le réseau des académies et sociétés savantes où **la raison** s'y développe librement. La raison s'y est frayée un long et difficile chemin (que retrace « L'Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain ») : « à présent que les hommes éclairés de toutes les nations se prêtent leurs lumières, ont les mêmes idées, parlent le même langage, sont animés des mêmes intérêts, cette force lente de la vérité, souvent trop faible, mais toujours agissante, l'emportera à la longue sur les obstacles qu'on lui oppose ».

Krzysztof Ponian souligne que « la **maçonnerie** devient rapidement une **institution européenne**, - la seule institution européenne à côté de l'Eglise catholique ». Les travaux de **Pierre-Yves Beaurepaire**, professeur d'histoire moderne à l'Université de la Côte d'Azur, fondés sur l'exploration intensive des archives maçonniques, notamment celles restituées au G.O.D.F. par la Russie, au début des années 2000, et celles qu'il a découvertes récemment à Minsk, en Biélorussie, apportent un éclairage nouveau et essentiel sur l'importance de la franc-maçonnerie au siècle des Lumières : elle dispose, dit-il, « d'un potentiel énorme, qui rend possible la réalisation de ce projet titanesque » : « **édifier la République universelle des francs-maçons** » ; « ses milliers de loges allumées en quelques décennies dans la nuit profane (...) assurent un **maillage de l'espace européen** sans équivalent dans le champ de la sociabilité d'Ancien Régime et regroupent plusieurs centaines de milliers de membres » (« La République universelle des francs-maçons », page 102). Il dit « qu'une véritable soif de commerce épistolaire s'empare des francs-maçons européens », permise par « les rencontres fortuites, les visites escomptées ». Un véritable « passeport maçonnique » se met en place avec le « certificat maçonnique » qui « fait office de viatique ». La consultation des archives des loges

situées dans des « orientés de transit » (ports, villes frontalières) révèle des flux denses de passage de Frères visiteurs ; l'élite européenne fréquente massivement les loges (diplomates, militaires, artistes, gens de lettres, négociants, banquiers, capitaines de navires...). Si les loges d'avant la Révolution sont cosmopolites, elles ne sont pas, à la différence de ce qu'elles seront à partir du XIX<sup>ème</sup>, des « laboratoires d'idées » ; y prédominent l'entre-soi et une sociabilité de type aristocratique et élitiste. Il s'agit souvent d'une « Maçonnerie de société » où l'on trouve des loges très huppées comme « Les Amis Réunis » qui réunit fermiers généraux, haute banque protestante de la finance internationale, étrangers de haute condition (P.Y. Beaurepaire : « La France des Lumières » page 363). « Le succès de la franc-maçonnerie ne peut se comprendre que s'il est replacé dans l'économie et la culture des élites européennes » (même auteur – « L'Europe des francs-maçons », page 175). Les loges contribuent ainsi au sentiment d'appartenance à une culture européenne commune et à une civilité cosmopolite. La célèbre « Loge des Neuf Sœurs » à Paris qui prit le relais de la Loge des Sciences fondée par Helvétius, en 1776, voit défiler en son sein une partie de l'élite artistique et intellectuelle de Paris et des étrangers de renom ; elle eut Benjamin Franklin comme Vénérable Maître et initia Voltaire quelques mois avant sa mort. Mais souligne P.Y. Beaurepaire, la République universelle des francs-maçons, notamment dans sa dimension européenne, est confrontée « à un nouveau principe d'organisation de l'espace européen : **le principe national** » (page 390) ; se multiplient les obédiences nationales, le problème de leur régularité vis-à-vis de la Grande Loge d'Angleterre, source de conflits, et « la question de la compatibilité du sentiment patriotique du citoyen franc-maçon avec la profession de foi cosmopolite du franc-maçon se pose en tout cas tout au long du XIX<sup>ème</sup> siècle » qui vit la naissance des Etats-nations. Le philosophe et franc-maçon allemand **Fichte** (1762-1814) essaie d'articuler ces deux tendances : chez le maçon, « l'amour de la patrie est son action, le sens cosmopolitique sa pensée » et si « le cosmopolitisme est la volonté dominante que le but de l'existence du genre humain soit effectivement atteint dans le genre humain, le patriotisme est la volonté que ce but soit atteint avant tout dans la Nation dont nous sommes nous-mêmes les membres et que ce résultat s'étende à partir d'elle au genre humain tout entier ». « L'homme parfaitement accompli » ne sera pas « soustrait à son Etat et livré à un cosmopolitisme mou et froid ». Toute l'ambiguïté de la conciliation entre les deux attitudes est dans cette posture... Son « Discours à la nation allemande » (1807-1808) où il fait l'éloge des ancêtres germains est considéré comme un texte fondateur du nationalisme allemand (voir ci-dessous). Mais, simultanément, il affirme que « les Européens de religion chrétienne ne forment en réalité qu'un seul peuple, ils ne reconnaissent pour seule vraie patrie que cette Europe qui est leur terre commune ».

[« Pour les ancêtres germains, la liberté consistait à rester Allemands, conduire leurs affaires en toute indépendance, conformément à leur esprit originel, progresser dans leur propre culture d'après ces mêmes principes et transmettre cette autonomie à leur postérité ; quant à l'esclavage, c'était pour eux l'acceptation de toutes les belles choses que les Romains leur offraient, acceptation signifiait esclavage parce qu'ils auraient cessé d'être tout à fait Allemands, pour devenir à moitié Romains. Il allait donc de soi, pensaient-ils, qu'il valait



mieux mourir que d'en être réduits là, et qu'un vrai Allemand ne peut vivre que pour rester allemand et transmettre à ses descendants le même désir. (...) C'est à eux, à leur langue et à leur manière de penser que nous sommes redevables, nous, les plus directs héritiers de leur sol, d'être encore des Allemands (...) C'est à eux que nous sommes redevables de tout notre passé national et, s'il n'en est pas fini de nous, tant qu'il restera dans nos veines une dernière goutte de leur sang, c'est à eux que nous devons tout ce que nous serons à l'avenir. » (Discours n° 8).]

Une contribution décisive à l'idée européenne est celle d'**Emmanuel Kant** (1724-1804), avec son « **Projet de paix perpétuelle** » (1795) qui préfigure l'Union européenne ; la dette est immense à l'égard de ce grand philosophe des Lumières. Il ne croît pas à une paix fondée sur l'équilibre des forces en Europe (principe de 1648) ni à un projet tel que celui de l'abbé de Saint-Pierre car « les Etats ne se plieront jamais à de telles lois de contrainte » dans un régime de souveraineté monarchique où la structure politique de l'Europe dépend des alliances entre les lignées princières, alliances changeantes et conflictuelles, sources de guerre. Chez Kant, s'expriment avec force les « idées de la raison, idées directrices qui peuvent donner un sens à l'histoire humaine » (B. Kriegel). Il énonce **trois articles définitifs** :

- 1- « **La constitution civile de chaque Etat doit être républicaine** » : Pour Kant, c'est la diffusion du principe de la **liberté des citoyens** qui donne leur assentiment, dans un régime républicain, qui est, seule à même, de modifier les conditions de la souveraineté facilitant la paix en Europe. Il faut que le gouvernement des hommes, à savoir des princes, soit supplanté par le gouvernement des lois (Monique Castillo). La Révolution française représente pour Kant un pas décisif avec l'élaboration d'une constitution par les représentants du peuple réunis en Assemblée nationale et son impact sur les autres pays
- 2- « **Le droit des gens doit être fondé sur une fédération d'Etats libres** » : un nouveau droit international doit être élaboré qui doit être un droit à la paix, pour l'avenir, et non un droit à la guerre, comme par le passé. Il implique l'adhésion volontaire des Etats dans une structure confédérale (il refuse toute autorité supérieure qui étoufferait la liberté des nations) ;
- 3- « **Le droit cosmopolitique doit se borner aux conditions de l'hospitalité universelle** » : comme tous les hommes sont « citoyens du monde », le droit de libre circulation devrait leur être conféré, mais il ne s'agit pas de philanthropie mais de droit dit Kant. « Hospitalité » signifie le droit qu'a tout étranger de ne pas être traité en ennemi à son arrivée dans le pays d'un autre être humain » (il ne s'agit pas d'un droit de séjour mais d'un droit de visite). Les pays européens ne peuvent imposer leur domination et leur commerce aux pays dits « sauvages ».

Evoquons une contribution prémonitoire à l'idée européenne devenue réalité après la Seconde Guerre mondiale, celle de Claude-Henri de Rouvroy, comte de **Saint-Simon** (1760-1825), un des « socialistes utopiques » raillés par Marx. Il écrit au moment, où le Congrès de Vienne se prépare sous l'égide de Metternich (acte final de juin 1815 qui démembré et recompose les Etats européens et ignore le droit des peuples à l'autodétermination du régime politique de leur choix). En octobre 1814, il publie un opusculé (avec son élève

Augustin Thierry) : « De la réorganisation **de la société européenne** ou de la nécessité et des moyens de rassembler les peuples de l'Europe en un seul corps politique en conservant chacun son **indépendance nationale** ». Ce titre exprime une double préoccupation : association au sein d'un corps purement politique et indépendance à penser simultanément. Il s'inspire de la Constitution fédérale américaine adoptée à Philadelphie en 1787 ; pour que se réalise la paix entre les nations (et aussi entre les individus), il faut une institution commune exprimant l'intérêt commun des nations d'Europe fondé sur le système représentatif à l'anglaise: un **Parlement européen** constitué de deux chambres, une chambre basse comportant des élus issus du vote d'une partie de la population seulement (les élites : savants, négociants, administrateurs, magistrats), une autre, comme la chambre des Lords anglaise, représentant l'élite traditionnelle des grands propriétaires foncier. Cela impliquerait que les pays membres de la Fédération disposent d'un véritable système parlementaire (l'Angleterre et la France initialement auxquelles viendraient se joindre d'autres Etats qui adopteraient le régime parlementaire représentatif). Ce parlement disposerait de **pouvoirs étendus** : règlement pacifique des différends pour bannir la guerre et instaurer l'état de paix perpétuelle, travaux d'infrastructures d'intérêt général aux Etats membres (exemples : canaux), instruction publique, budget propre, monnaie et banque commune, garanties des libertés individuelles des citoyens, politique extérieure en direction des autres pays, etc. Chaque Etat aura son parlement et l'Union en aura un aussi et il existerait donc une double souveraineté : **civile**, à l'intérieur des frontières des Etats avec leur assemblée législative, et **transnationale ou paneuropéenne** chargée des questions d'intérêt commun (internes et externes). Mais Saint-Simon ne précise pas par quelle coercition, le Parlement européen pourrait imposer ses décisions, si ce n'est le recours à l'opinion publique avec la nécessité de son éducation.

Le XIXème siècle voit émerger le **principe des nationalités**, notamment avec le « **printemps des peuples** » qui suit la révolution de février 1848 en France qui entraîne dans son sillage des soulèvements nationaux et libéraux en Europe – Allemagne, Italie, Pologne, Hongrie, Autriche, Prague... Ceux-ci participeront à la fondation ou à la refondation des Etats-nations et à la construction des identités nationales. Qu'est devenue « l'idée européenne » dans ce nouveau contexte politique ? Ce printemps fut de courte durée, la réaction triompha et se constituèrent l'unité allemande et l'unité italienne au cours de la seconde moitié du XIXème siècle. L'idée d'unification de l'Europe était en berne. L'Empire de Napoléon III s'effondra à Sedan en septembre 1870, alors que l'Empire allemand fut proclamé, sous l'égide de Bismarck ; la République est proclamée le 4 septembre (il y a 150 ans cette année). Deux voix de cette époque méritent d'être écoutées, Mazzini et Victor Hugo. Giuseppe **Mazzini** (1807-1872), patriote et républicain, initié à la Charbonnerie et à la franc-maçonnerie (1830), fonda le mouvement « Jeune Italie » (1831) puis « Jeune Europe » (1834), dans son exil suisse. Son manifeste s'intitule : « Liberté, égalité, humanité » et propose un « Acte de fraternité » ; il rêve d'une « grande fédération européenne », une « fédération des peuples libres. Il milita activement pour l'unité italienne et fut à la tête de l'éphémère République de Rome écrasée par les troupes françaises pour rétablir le pape dans ses droits territoriaux (l'unité italienne fut réalisée par Victor-Emmanuel II, proclamé roi d'Italie en 1861, et son ministre Cavour). Avec **Victor Hugo**, est proclamée, avec lyrisme, la nécessité des « **Etats-Unis d'Europe** » en 1849 dans son célèbre discours au Congrès de la Paix réuni à Paris et en 1876 dans son texte en faveur de la Serbie qui vient de subir des

massacres perpétrés par les Ottomans. Retenons quelques expressions fortes typiques du verbe hugolien : « faire reconnaître toutes les nationalités, restaurer l'unité historique des peuples et rallier cette unité à la civilisation par la paix (...), substituer les arbitrages aux batailles (...) Disons aux peuples, vous êtes frères ! » ; « Un jour viendra où les boulets et les bombes seront remplacés par les votes, par le suffrage universel des peuples, par le vénérable arbitrage d'un grand sénat souverain (...) ; un jour viendra où l'on verra ces deux groupes immenses, les Etats-Unis d'Amérique, les Etats-Unis d'Europe, placés l'un en face de l'autre, se tendant la main par-dessus les mers, échangeant leurs produits, leur commerce, leur industrie, leurs arts, leurs génies (...). « Il faut à l'Europe une nationalité européenne, un gouvernement un, un immense arbitrage fraternel, la démocratie en paix avec elle-même ».

Le révolutionnaire républicain et franc-maçon, né à Nice, **Giuseppe Garibaldi**, prône une **Confédération d'Europe humaniste et pacifiste** dans son mémorandum adressé aux gouvernants européens, en octobre 1860 : « Supposons que l'Europe forme un seul Etat ». Cette Confédération, il la voyait dans l'unité mondiale de l'humanité fraternelle engagée dans une tâche et une mission constructive, un internationalisme pacifiste sapant les fondements des pouvoirs autocratiques, despotiques et théocratiques, et fondée sur les principes de la raison, du progrès et de l'esprit des Lumières (H. Heyriès). D'où son attachement à la République universelle, et à la défense de tous les peuples opprimés. « Supposons que l'Europe forme un seul État. [...] Dans une telle hypothèse, plus d'armées, plus de flottes, et les immenses capitaux arrachés presque toujours aux besoins et à la misère des peuples pour être mis au service de l'extermination, seraient utilisés au contraire à l'avantage du peuple et investis dans un développement colossal de l'industrie, dans l'amélioration des routes, dans la construction des ponts, dans le creusement des canaux, dans les fondations d'établissements publics, et dans l'érection d'écoles qui délivreraient de la misère et de l'ignorance tant de pauvres créatures qui dans tous les pays du monde, quel que soit leur niveau de civilisation, sont condamnés par l'égoïsme du calcul et par la mauvaise administration des classes privilégiées et puissantes à l'abrutissement, à la prostitution de l'esprit et de la matière. La base d'une Confédération d'Europe est naturellement tracée par la France et par l'Angleterre. Que la France et l'Angleterre se tendent franchement, loyalement la main, et l'Italie, l'Espagne, le Portugal, la Hongrie, la Belgique, la Suisse, la Grèce, la Romélie viendront aussi, et pour ainsi dire instinctivement, se grouper autour d'elles. En somme, toutes les nationalités divisées et opprimées ; les races slaves, celtes, germaniques, scandinaves, la gigantesque Russie comprise, ne resteront pas hors de cette régénération politique à laquelle le génie du siècle les appelle ».

Le premier XXème siècle fut celui du rêve européen brisé dans les deux conflits mondiaux par la violence guerrière entre Etats européens, où l'exaltation de la nation déboucha sur des nationalismes dévastateurs ; mais l'idée européenne fut quand même entretenue quelques écrivains et hommes politiques entre les deux guerres ; elle se réalisa concrètement avec la construction européenne des années 1950 et suivantes. Déjà, **Alphonse de Lamartine**, dans son poème « La Marseillaise de la Paix » (1841), dénonçait le nationalisme en écrivant (en réponse à un auteur allemand) :  
« Nations, mot pompeux pour dire barbarie,  
L'amour s'arrête-t-il où s'arrêtent vos pas ?

Déchirez ces drapeaux ! une autre voix vous crie :  
« L'égoïsme et la haine ont seuls une patrie ;  
La fraternité n'en a pas ! ».

### **3- L'IDEAL EUROPEEN FRACASSE PAR LES DEUX GUERRES MONDIALES MAIS LE DEFI DE LA PAIX ET DE L'UNITE RELEVE PAR DES PENSEURS ET DES HOMMES POLITIQUES POUR QUE L'IDEE EUROPEENNE DEVIENNE ENFIN REALITE A PARTIR DE 1950.**

Entre les deux guerres mondiales, l'idéal fédératif européen associé à la paix entre les nations du continent est réaffirmé, mais les appels à la réconciliation européenne seront emportés par les totalitarismes fasciste et nazi. L'*europanéité* eut à souffrir terriblement.

L'écrivain et homme politique français **Gaston Riou** (1883-1958), combattant puis prisonnier pendant le premier conflit mondial, pacifiste et européen convaincu, écrira « Europe, ma Patrie » et « S'unir ou mourir » (en 1928 et 1929) ; il dit : « L'Europe sera fédérative ou ne sera pas. Et si l'union européenne n'est pas, l'Europe aura bientôt cessé d'être » et seule la forme fédérative « concilie la diversité légitime des composants et le désir commun de paix et d'unité ». Il évoque pour cette naissance de l'Europe une « croisade de citoyens ». Il fonde, en 1935, la Ligue internationale pour les Etats-Unis d'Europe.

Mais la contribution majeure à un projet d'union européenne est élaborée par le comte **Richard Coudenhove-Kalergi** (1894-1972), un « aristocrate cosmopolite » (né de père autrichien et de mère japonaise, à Tokyo, devenu citoyen tchécoslovaque, et naturalisé français, docteur en philosophie de l'Université de Vienne). Dans une formule infame, Hitler le surnomma le « bâtard universel ». En 1923, il fonde à Vienne le **mouvement Pan-Européen** ; et s'interroge : « *L'Europe dans son morcellement politique et économique, peut-elle assurer sa paix et son indépendance face aux puissances mondiales extra-européennes, qui sont en pleine croissance ? Ou bien, sera-t-elle contrainte, pour sauver son existence, de s'organiser en fédération d'Etats ? Poser la question, c'est y répondre* ». Il s'adresse aux Etats et aux citoyens. Il propose une « **union politique et économique de tous les Etats européens**, de la Pologne au Portugal » mais il exclut l'Angleterre, en raison de son immense empire colonial et de ses liens particuliers avec les Etats-Unis, tout en étant un partenaire privilégié, et la Russie et la Turquie (en raison de leur position géographique et du bolchévisme pour la Russie). La question franco-allemande est décisive pour réaliser l'union de l'Europe. Son plan très ambitieux (un texte de 128 pages) envisage la formation des *Etats-Unis d'Europe*, sur le modèle des Etats-Unis d'Amérique, par étapes. Deux chambres : une « Chambre des Peuples » (élue au suffrage universel) et une « Chambre des Etats » (représentants nommés par les Etats membres), une Cour d'arbitrage, une union douanière, une libre concurrence en Europe, une citoyenneté européenne accordée aux citoyens des Etats membres, la protection des minorités ethniques et religieuses et l'égalité complète pour elles, la mise en valeur collective des colonies (il n'est pas pour l'abolition des colonies). Pour lui, il faut éveiller un sentiment d'appartenance à l'Europe qui ne se substitue pas au sentiment national, notamment dans la jeunesse. Il propose l'adoption d'un hymne européen : le texte de l'Ode à la joie de Schiller mis en musique par Beethoven, une journée

de célébration de l'Europe en mai – ce qui sera fait ! En 1947, il fonde l'Union parlementaire européenne, suivi en 1948 du Congrès de la Haye qui débouchera en 1949 sur la formation de la première institution politique européenne : le Conseil de l'Europe. Son projet et ses actions furent soutenus par Freud, Einstein, Paul Claudel, Jules Romains, Antonio Ortega Y Gasset, Thomas Mann, Edouard Herriot, Adenauer, Robert Schuman, Winston Churchill et, un peu plus tôt, par Aristide Briand.

**Aristide Briand (1862-1932)**, homme politique important sous la III<sup>ème</sup> République, maître d'œuvre avec Jean Jaurès du compromis qui a abouti à la loi de 1905, président d'honneur de Pan-Europe, en 1929, fut l'artisan du rapprochement franco-allemand au milieu des années 1920 en collaboration avec le chancelier Stresemann (Accords de Locarno sur la reconnaissance des frontières et la non-agression) – tous deux obtinrent le Prix Nobel de la paix pour cette action-, et aussi de l'entrée de l'Allemagne dans la Société des Nations où il prononça un discours retentissant : « C'est fini la guerre entre nous ; c'est fini les longs voiles de deuil sur les souffrances qui ne s'apaiseront jamais ! A la surface de nos pays, plus de guerre, plus de solution brutale, violente, sanglante pour régler nos différends qui, certes, n'auront pas disparu. Désormais, c'est le juge qui dira le droit (...). Arrière les fusils, les mitrailleuses, les canons ! Place à la conciliation, à l'arbitrage, à la paix ». Surnommé « l'apôtre de la paix », il élaborait, avec le Secrétaire d'Etat américain Frank Kellog, le **pacte Briand-Kellog** qui voulait mettre la guerre « hors la loi » et qui fut signé par 63 pays dont l'Allemagne[ en ces termes : « Le moment est venu de procéder à une franche renonciation à la guerre, comme instrument de politique nationale afin que les relations pacifiques et amicales existant actuellement entre les peuples puissent être perpétuées ; convaincus que tous changements dans leurs relations mutuelles ne doivent être recherchés que par des procédés pacifiques et être réalisés dans l'ordre et dans la paix, et que toute Puissance signataire qui chercherait désormais à développer ses intérêts nationaux en recourant à la force devra être privée du bénéfice du présent traité ; espérant que, encouragés par leur exemple, toutes les autres nations du monde se joindront à ces efforts humanitaires et, en adhérant au présent traité dès qu'il entrera en vigueur, mettront leurs peuples à même de profiter de ses bienfaites stipulations, unissant ainsi les nations civilisées du monde dans une renonciation commue à la guerre comme instrument de leur politique nationale (...)].

**Article premier** : les Hautes Parties contractantes déclarent solennellement au nom de leurs peuples respectifs qu'elles condamnent le recours à la guerre pour le règlement des différends internationaux et y renoncent en tant qu'instrument de politique nationale dans leurs relations mutuelles. **Article 2** : Les Hautes Parties contractantes reconnaissent que le règlement de tous les différends ou conflits, de quelque nature ou de quelque origine qu'ils puissent être, qui pourront surgir entre elles, ne devra jamais être recherché que par des moyens pacifiques ». On connaît la suite : Hitler, la Seconde Guerre mondiale... En 1929, Aristide Briand se prononça en faveur d'un « lien fédéral » entre les peuples d'Europe ; il publia un « Mémoire sur l'organisation d'un régime fédéral d'union européenne » ; la Commission d'études mise sur pied après sa proposition fut sans lendemain. Robert Schuman et Jean Monnet, instruits de cet échec politique, en tirèrent la leçon dans la Déclaration de 1950 qui accorda la priorité aux réalisations économiques.

Il faut écouter la voix d'un grand européen qui dut quitter son pays natal, l'Autriche, « comme un criminel », victime du nazisme et de l'antisémitisme ; son exil se termina par son suicide au Brésil en février 1942, après avoir rédigé son chef d'œuvre testamentaire : « Le monde d'hier. Souvenirs d'un Européen », l'écrivain **Stefan Zweig** (1881-1942) : « j'ai vu croître sous nos yeux, et se répandre parmi les masses, les grandes idéologies, le fascisme en Italie, le national-socialisme en Allemagne, le bolchévisme en Russie et avant tout, **cette peste des pestes, le nationalisme**, qui a empoisonné la fleur de notre culture européenne. Il m'a fallu être le témoin impuissant et sans défense de cet inimaginable retour de l'humanité à un état de barbarie qu'on croyait depuis longtemps oublié, avec ses dogmes et son programme anti-humains consciemment élaborés ». Malgré une attitude parfois ambiguë au début de la guerre de 1914-1918, il sera très lié à Romain Rolland, le grand écrivain pacifiste. Dans la période 1933-1942, on lui reprochera sa « phobie du politique », son « **antipolitisme** » défini comme « une autodéfense personnelle contre l'excès de puissance des mécanismes politiques » (György Konrad), c'est-à-dire leur extension à tous les domaines de la culture et de l'existence des individus (ce que Pascal appelle la « tyrannie » quand un principe en vigueur dans une sphère de l'existence envahit toutes les autres sphères et entraîne leur subordination à ce principe – la religion, la politique, l'argent). Il se détourne de l'intellectuel engagé ou compagnon de route d'un parti « comme d'une compromission » (Jacques Le Rider). Zweig fait référence à **Friedrich Nietzsche** qui, dénonçant les « patriotarderies » et la « folie des nationalités », invitait à créer une conscience européenne et l'Europe à s'unir. Pour Zweig, « le nationalisme est une folie, une pathologie que des politiques ont attisée pour se maintenir au pouvoir, la voie de la raison et du retour à la santé mentale passe par l'unification de l'Europe » (dans un texte de 1932 sur « La désintoxication morale de l'Europe »). Mais c'est une Europe de la culture et de l'intelligence qu'il privilégie, lui l'intellectuel cosmopolite et humaniste, celle des grandes œuvres, de l'éducation de la jeunesse à l'esprit européen. Il dénonçait « le funeste besoin de haïr ».

En 1935, le philosophe allemand **Edmond Husserl** (1859-1938) dont l'influence sera considérable en appelle à un « **héroïsme de la raison** » ; pour lui « la crise d'existence de l'Europe n'a que deux issues : ou bien l'Europe disparaîtra en se rendant toujours plus étrangère à sa propre signification rationnelle, qui est son sens vital, et sombrera dans la haine de l'esprit et dans la barbarie ; ou bien l'Europe renaîtra de l'esprit de la philosophie, grâce à un héroïsme de la raison » ; il évoque « cette Europe des idées qui s'éveilla dans la cité grecque d'autrefois (...). Elle ne désigne pas un simple espace géographique, mais une invention spirituelle » (Jacqueline Russ).

Un manifeste « **Pour une Europe libre et unie** » fut rédigé en 1941 par un groupe de résistants italiens antifascistes emprisonnés sur l'île de Ventotene dont **Altiero Spinelli** (1907-1986), militant communiste et journaliste, manifeste de tendance socialiste qui s'oppose à la domination du « capitalisme monopoliste » ; il insiste sur la condition préalable de « l'abolition définitive de la division de l'Europe en Etats nationaux souverains » et évoque une « réorganisation de type fédéral de l'Europe ». Spinelli fut membre du Parlement européen et de la Commission européenne (1970-1976).

En 1944, la **Déclaration des résistances européennes réunies à Genève** présente un projet d' « Union fédérale entre les peuples européens », incluant l'Allemagne, une union qui peut seule garantir la paix, la démocratie, la justice, la reconstruction, à condition de « dépasser le dogme de la souveraineté absolue des Etats » ; ce qui implique, pour les parties rédactrices : un gouvernement européen directement responsable devant les citoyens dans la limite de ses attributions, une armée européenne se substituant aux armées nationales et dirigée par le gouvernement européen, un tribunal suprême chargé d'interpréter la constitution fédérale et de résoudre les différends (entre les Etats membres et entre la Fédération et les autres Etats).

**Winston Churchill** (1874-1965) prononça un discours resté célèbre, en septembre 1946, dans lequel il proposait « une sorte d'Etats-Unis d'Europe ». Mais il avait dit à De Gaulle : « Chaque fois que nous devons choisir entre l'Europe et le grand large, nous choisirons le grand large ». Phrase ô combien prémonitrice en ces temps de Brexit qui traduit bien l'ambiguïté de la relation du Royaume-Uni avec l'Europe.

**Sur le plan institutionnel**, la création d'organisations européennes entre 1945 et 1950 témoigne de la volonté de sortir des antagonismes séculaires et de construire un espace de paix et de démocratie fondé sur les valeurs de l'humanisme européen et les principes des droits de l'homme : le Conseil de l'Europe en mai 1949 (traité de Londres signé par 10 pays – 47 aujourd'hui), suivi de la Convention européenne des droits de l'homme en 1950 puis, en 1959, de la Cour européenne des droits de l'homme. L'acte véritablement fondateur de la construction européenne fut la « **Déclaration Schuman** » **du 9 mai 1950** : ce texte, préparé par Jean Monnet (1888-1979), part du constat que comme « *l'Europe n'a pas été faite, nous avons eu la guerre* ». Instruit de l'échec des projets politiques d'union avant la guerre, Jean Monnet conscient que cette association « *ne se fera pas d'un coup ni dans une construction d'ensemble* » propose de fonder la nouvelle Europe par « *des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait* ». La Déclaration insiste sur l'idée que « le rassemblement des nations européennes exige que l'opposition séculaire de la France et de l'Allemagne soit éliminée ». *Ce n'est donc pas l'Europe politique et la citoyenneté supranationale qui sont visées immédiatement* mais le rapprochement par la coopération et l'interdépendance au moyen de réalisations économiques. Certains y ont vu un risque de confusion entre la fin et les moyens ou plutôt une inversion des priorités entre valeurs de l'union et outils d'intégration économique qui développeraient leur logique propre et dominante en reléguant au second plan l'intégration par la citoyenneté ou en la différant de façon trop retardée dans le temps (ce fut l'œuvre des traités de Maastricht (1992) du traité d'Amsterdam (1997), de la Charte des droits fondamentaux (2000) et du traité de Lisbonne (2007), après l'échec du projet de constitution). La première qui est proposée le 9 mai 1950 est l'institution de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA), mise en place par le Traité de Paris d'avril 1951. Mais un choc est provoqué par le rejet du Parlement français, en août 1954, du traité de Communauté Européenne de Défense (CED), signé entre les six Etats membres de la CECA en mai 1952 (et approuvé par les cinq autres pays). Pour sortir de l'impasse, se tient à Messine, en juin 1955, une réunion des ministres des affaires étrangères des Six (soutenue par Jean Monnet) en vue de poursuivre la construction européenne. La « **Résolution de Messine** » manifeste la volonté de « poursuivre

l'établissement d'une Europe unie par le développement d'institutions communes, la fusion progressive des économies nationales, la création d'un Marché commun et l'harmonisation progressive de leurs politiques sociales ». le rapport de Paul-Henri Spaak, issu des travaux initiés par cette résolution, débouchera sur les deux traités de Rome du 25 mars 1957 instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) et la Communauté économique européenne (CEE). Arrêtons ici l'historique des traités, la suite est connue. L'idée européenne s'est ainsi concrétisée d'une certaine façon et l'Union européenne a opté pour une intégration en mouvement et un élargissement dynamique, notamment avec la chute du communisme. Mais la construction politique de l'Europe est toujours en chantier...

Il faut faire un retour sur les « **pères fondateurs de l'Europe** ». Leur but est de : « *substituer la force du droit au droit de la force comme principe régulateur des relations entre les Etats européens* » (F. Allemand). L'Union est une « union de droit ». Ils ont été très marqués par les échecs et la crise des années 1930, la montée du fascisme et du nazisme et la guerre, la formation du bloc soviétique, et l'incapacité des dirigeants nationaux à envisager un horizon de coopération réelle et équilibrée en Europe. Ils appartiennent principalement au courant de la démocratie chrétienne, mais **Jean Monnet** n'est pas un dirigeant politique ; parmi eux, les plus connus sont, outre Monnet : **Robert Schuman** (1886-1963), député de la Moselle en 1919, arrêté par les nazis, s'évade et entre dans la clandestinité, membre du MRP démocrate-chrétien, député, ministre, **Konrad Adenauer** (1876-1967), maire de Cologne, opposant au nazisme, fondateur de la CDU, chancelier de la R.F.A., **Alcide de Gasperi** (1881-1954), emprisonné par Mussolini, chef de la démocratie chrétienne italienne, plusieurs fois Président du Conseil, **Paul-Henri Spaak** (1899-1972), député socialiste belge, **Joseph Bech** (1887-1975), avocat luxembourgeois, ministre des affaires étrangères, tous deux exilés à Londres durant la guerre, **Johan Beyen**, banquier néerlandais, ministre des affaires étrangères.

En octobre 2012, l'Union européenne a reçu le Prix Nobel de la Paix « pour avoir contribué pendant plus de six décennies à promouvoir la paix et la réconciliation, la démocratie et les droits de l'homme en Europe ».

### Repères bibliographiques :

ALLEMAND Frédéric : « La philosophie humaniste de l'Union Européenne ». Réseau Canopé. Cahiers philosophiques. 2014. Cairn.info (sur Internet)

BEAUREPAIRE Pierre-Yves : « L'Europe au siècle des Lumières ». Ellipses. 2011.

BEAUREPAIRE Pierre-Yves : « L'Europe des francs-maçons. XVIIIè-XXIè siècle. Ed. Belin. 2018

BEAUREPAIRE Pierre-Yves : « La France des Lumières. 1715-1789 ». Belin. 2011.

BIDAR Abdennour : « Histoire de l'humanisme en Occident ». Le temps des idées. Armand Colin.2014.

CARPENTIER Jean et LEBRUN François (sous la direction de) : « Histoire de l'Europe ». Points-Seuil. H 157. 1990.



CASTILLO Monique et LEROY Gérard : « L'Europe de Kant ». Editions Privat. 2001.

COUDEL Charles : « Lumières d'Europe. Voltaire, Condorcet, Diderot ». Ellipses. 1997.

CHABOD Federico : « Histoire de l'idée d'Europe » (1961). Editions Université Bruxelles. 2014

DELEERSNIJDER Henri : « L'Europe du mythe à la réalité. Histoire d'une idée ». Mardaga.2019

HERZOG Philippe : « Une tâche infinie. Fragments d'un projet politique européen ». Editions du Rocher. DDB. 2010.

RENCONTRES DE GENEVE en 1946 consacrées à « l'esprit européen » (avec notamment la conférence de Karl Jaspers) (sur Internet).

REVUE SCIENCES HUMAINES (« Les grands dossiers des Sciences Humaines ». n° 56. 2019) : « Les Lumières. Une révolution de la pensée ». Article de Céline Spector : « La naissance de l'Europe ».

RUSS Jacqueline : « L'aventure de la pensée européenne. Une histoire des idées occidentales ». Armand Colin. U. 1995.

THIESSE Anne-Marie : « La création des identités nationales. Europe : XVIIIème-XIXème siècle ». Seuil. 1999.

ZWEIG Stefan : « Appel aux Européens ». Omnia Poche. 2014 (préface de Jacques Le Rider).

ZWEIG Stefan : « Derniers messages. Chapitre : La pensée européenne dans son développement historique ». Omnia Poche. 2013.

ZWEIG Stefan : « Erasme. Grandeur et décadence d'une idée ». Grasset. Les Cahiers rouges. 2003.